



## Porter plainte contre la sécurité sociale

Par **aamouri**, le **14/04/2017** à **11:15**

Bonjour,

Je souhaite porter plainte contre la sécurité sociale.

J'ai appelé ce matin par téléphone pour faire le suivi de la génération du numéro de sécurité.  
L'agent qui m'a répondu a finit l'appel par raccrocher le téléphone.

Comment je pourrai porter plainte ?

Merci.

Par **BrunoDeprais**, le **14/04/2017** à **11:45**

Bonjour

"Comment je pourrai porter plainte ? "

Probablement en vous levant très très tôt le matin.

Par **jos38**, le **14/04/2017** à **12:43**

bonjour. vous voulez porter plainte parce qu'il vous a raccroché au nez? ou est-ce qu'il a raccroché parce qu'il vous a renseigné?

Par **morobar**, le **14/04/2017** à **15:43**

Bonsoir,  
Ou est-ce vous qui avez raccroché par mégarde, ou est-ce l'orage qui a coupé les communications ???

Par **Visiteur**, le **14/04/2017** à **20:28**

LOL !!!!

Par **jacques22**, le **18/04/2017** à **09:53**

Bonjour,  
Ça fait 21 ans que je me plains de la sécu, vainement!!!  
Cdlmt.

Par **amajuris**, le **18/04/2017** à **17:47**

Bonjour,  
Pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal qui n'existe pas dans votre cas.  
Salutations

Par **jacques22**, le **19/04/2017** à **11:01**

Bonjour,  
Les plaintes ne sont pas limitées qu'au pénal!  
Salutations

Par **morobar**, le **19/04/2017** à **11:56**

Mais si.

Par **amajuris**, le 19/04/2017 à 14:03

Bjr,

Sans doute qu'à Montpellier c'est différent puisque selon les nombreux messages de jacques22 ou eozen, la commune de Montpellier applique un droit différent du reste de la France.

Cdt

Par **jacques22**, le 19/04/2017 à 14:05

Bjr,

Mais est-ce bien légal!?

Cdt

Par **Clea12**, le 19/04/2017 à 15:33

Oui, à Montpellier.

Par **jacques22**, le 19/04/2017 à 15:55

sur quel fondement!?

Par **Visiteur**, le 19/04/2017 à 19:00

Bonsoir,

Si vous voulez des avis sur le sujet et/ou un débat, je pense qu'il serait plus intéressant de dire ce que vous avez à reprocher à l'organisme le plus généreux d'Europe si ce n'est du monde !

Par **wolfram2**, le 19/04/2017 à 23:54

Bonsoir

Où est le problème ???

1 55 10 84 007 034 25 c'est presque fastoche

1 pour un mec, 2 pour une dame ou une demoiselle, encore la discrimination des GBLT et autres indéterminés.

A l'époque, les documents échangés entre nations en vue de la normalisation prévoyaient en sus de 1 et 2 un code pour inconnu et un autre pour indéterminé.

55 Année de naissance

10 mois de naissance

84 Département de naissance

007 N° de la ville dans le département

034 N° d'ordre au registre d'Etat-civil des actes de naissance

25 Code clé de vérification qu'on ne s'est pas trompé en écrivant les chiffres précédents.

La loi n° 78-17 (modifiée) dite loi Informatique et Liberté interdit l'usage du NNI numéro

national d'Identité dans les échanges d'information sur les personnes. Il est tout à fait

probable que votre interlocuteur n'a pas voulu communiquer votre NNI à une personne dont il

n'avait pas la certitude que c'était la bonne personne et qui pourrait faire un usage détourné

de ce n° d'identité.

C'est pour cela, pour éviter de multiples fraudes que les cartes vertes de la Sécurité sociale

ont en plus la photo du titulaire.

Cordialement.....Wolfram

Cordialement.....Wolfram